



Procédures hygiéniques relatives au tatouage et au piercing

Soins - Bien-être

Continue

Durée

20h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

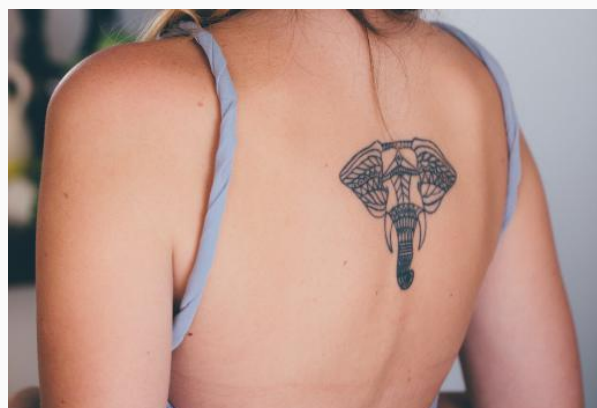
Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Cette formation répond à l'AR du 25 novembre 2005 qui oblige les tatoueurs et perceurs à suivre une formation sur l'hygiène. Cette formation est également vivement recommandée pour les professionnels du maquillage permanent ou semi-permanent.

Il ne s'agit pas d'une formation pratique du tatouage, ni du piercing.

Programme

20 heures de formation réparties en 2 journées complètes de formation.

Une demi-journée supplémentaire est consacrée au passage d'une évaluation individuelle théorique et pratique.



Les Isnes - G2

Rue Saucin, 70 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 72 84 05

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

/

centre.gembloux@ifapme.be

Conditions d' inscription

Formulaire d'inscription

Pour s'inscrire, rendez-vous sur notre site : www.formatpme.be/hygiene_tatouage.html

Bon à savoir

Plus d'informations sur : www.formatpme.be (<http://formatpme.be/>)

Pour toute demande de renseignements, nous vous invitons à contacter notre secrétariat par téléphone au 081/728 405 ou par mail à l'adresse suivante : jennifer.henneuse@ifapme.be